



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 165-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.234

Déposée le : 06.07.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Steiner (Boll, PEV) (porte-parole)
Wenger (Spiez, PEV)
Rüfenacht (Burgdorf, PS)
Bossard-Jenni (Oberburg, PEV)
Schilt (Utzigen, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 37/2022 du 19 janvier 2022
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption sous forme de postulat**

Dernier tronçon de la piste cyclable entre Vechigen et Krauchthal

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de s'attaquer à la portion de piste cyclable manquante entre Vechigen et Krauchthal ;
2. d'inscrire le tronçon manquant dans le plan du réseau routier 2025.

Développement :

L'année dernière, la construction de la piste cyclable entre Boll et Lindental s'est terminée après de nombreuses années de planification. Pour des raisons inexplicables, une petite portion d'environ 1,5 km n'a pas été construite.

Il s'agit du tronçon entre Lindental et le point altimétrique 604. A partir de ce point, la piste cyclable peut être prolongée sur des chemins agricoles existants, qui longent parfois la route cantonale. Le tronçon concerné manque de visibilité lorsque les champs de céréales sont hauts et conduit régulièrement à des manœuvres de freinage dangereuses lorsqu'un véhicule arrive en sens inverse au moment du dépassement d'un vélo.

La route du Krauchthal est de plus en plus fréquentée par les cyclistes pendulaires et constitue par ailleurs un très bel itinéraire d'excursion fort apprécié, en particulier le week-end. La construction de ce court tronçon ne présente pas de grosses difficultés et serait donc financièrement acceptable.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif attache une grande importance à l'optimisation et à l'aménagement de l'infrastructure cyclable. Il s'efforce en permanence de promouvoir activement les travaux nécessaires dans le cadre des possibilités financières du canton, en tenant compte de l'opportunité des projets prévus et des priorités à fixer. Le trafic cycliste quotidien présente un potentiel particulièrement intéressant dans les villes et les agglomérations, mais aussi dans les zones rurales.

Ces dernières années, la question de l'extension du réseau cyclable a été étudiée à tous les niveaux (canton, régions, communes) et ancrée dans différents instruments de planification, condition sine qua non pour réaliser les travaux d'extension souhaités.

Le long de la route cantonale Boll–Lindental, un chemin cantonal piétonnier et cyclable a été aménagé entre 2019 et 2020 sur la base des prescriptions énoncées dans les instruments de planification. La mesure a été réalisée en priorité pour améliorer la sécurité des trajets scolaires entre les deux localités.

Concernant le tronçon partant de Lindental en direction de Krauchthal, aucun besoin urgent en matière d'extension de l'infrastructure cyclable n'a jusqu'à présent été communiqué par les communes ou les régions. C'est pour cette raison qu'aucune mesure à ce sujet ne figure ni dans le plan sectoriel cantonal pour le trafic cycliste, ni dans la stratégie partielle actuelle pour le trafic piétonnier et cycliste de la conception régionale des transports et de l'urbanisation (CRTU) élaborée par la Conférence régionale de Berne Mitteland. Seule la CRTU de la Conférence régionale de l'Emmental comporte à titre d'information préalable une mesure portant sur l'assainissement de la Lindentalstrasse en faveur de la mobilité douce. À l'heure actuelle, il n'existe donc aucun mandat de planification pour ce tronçon.

Une prolongation de la piste cyclable via des chemins agricoles existants telle que proposée par les motionnaires n'est pas facilement réalisable. Les pistes cyclables cantonales sont propriété du canton (art. 11, al. 2 LR) et peuvent à ce titre donc uniquement être réalisées si la surface utilisée est achetée en totalité par le canton. L'expérience montre que cela est souvent une source de conflits avec les propriétaires fonciers. Pour cette raison, il arrive aussi que des projets simples en apparence nécessitent beaucoup de temps et de ressources en raison de négociations sur les terrains et du dépôt d'oppositions.

Le Conseil-exécutif comprend les arguments avancés par les motionnaires, en particulier celui portant sur la hausse des besoins liés aux cyclistes pendulaires. Il est disposé à examiner la question et à étudier une mesure correspondante. Il souligne toutefois que le processus allant jusqu'à la mise en œuvre concrète prend du temps. Il faut en effet tout d'abord que la région en fasse la demande ; la mesure doit ensuite être intégrée dans le plan sectoriel pour le trafic cycliste et, enfin, le degré de priorité de la mise en œuvre doit être fixé en tenant compte de tous les autres projets cyclables annoncés et en fonction des moyens financiers disponibles. Le Conseil-exécutif demande que la motion soit adoptée sous forme de postulat.

Destinataire

– Grand Conseil